

No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 2 octobre 2025, à 19 h sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire  
M. Gordon Burke, maire de Grosse-Île  
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)  
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)  
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)  
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Alexandra Vigneau, greffière  
Mme Danielle Hubert, directrice des services administratifs et de la trésorerie

Quelque 30 personnes assistent également à la séance.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

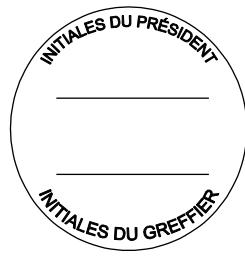
**CM2510-1255**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des comptes à payer et des chèques à ratifier
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration

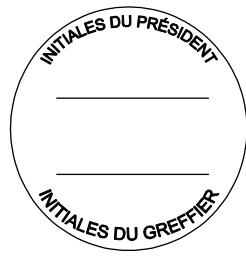


## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1.1 Renouvellement du statut de zone touristique des Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.2 Appui – La Grande semaine des tout-petits
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
- 7.2.1 Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 7.2.2 Contribution municipale – Campagne de sociofinancement pour l'acquisition du Site du Phare de l'Échouerie – Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine
- 7.3 Ressources humaines
- 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 7.4 Travaux publics
- 7.5 Sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- 7.6.1 Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants – Fonds régions ruralité (volet 2) – Développement territorial
- 7.6.2 Affectations provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Développement territorial – Politiques d'investissement
- 7.6.3 Bonification de l'Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
- 7.10 Réglementation municipale
- 7.10.1 Dépôt du registre – Règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

CM2510-1256

### APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

#### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025.

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Bernard Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### RAPPORT DES COMITÉS

Le président fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

- Rapport annuel d'activités de la Sûreté du Québec 2024-2025.

CM2510-1257

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES À RATIFIER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période finissant le 19 septembre 2025 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 841 350,99 \$.

### CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### SERVICES MUNICIPAUX

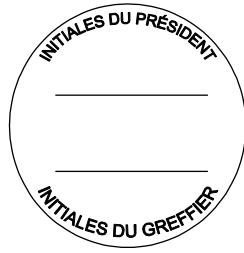
#### ADMINISTRATION

CM2510-1258

#### Renouvellement du statut de zone touristique des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT

les dispositions de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux* (« Loi »);



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 de la Loi prévoit que le ministre peut, sur demande d'une municipalité, autoriser pour une période qu'il détermine, que le public soit admis en dehors des périodes légales d'admission dans les établissements commerciaux situés dans une zone touristique sur le territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'exemption accordée par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie viendra à échéance le 15 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Îles-de-la-Madeleine accueillent chaque année quelque 65 000 visiteurs concentrés plus particulièrement entre la période du 15 mai au 15 octobre, faisant de l'industrie touristique la deuxième en importance sur l'archipel;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison et afin d'assurer un service de qualité à ces visiteurs, il apparaît au conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine nécessaire de demander une prolongation de la dispense prévue à l'article 13 de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une demande officielle soit faite auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour que soit renouvelé le statut de « zone touristique » pour les Îles-de-la-Madeleine.

**CM2510-1259**

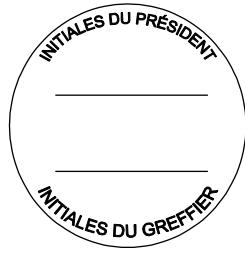
### Appui – La Grande semaine des tout-petits

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP) se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil mandate le maire pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

que le conseil autorise le maire à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

### **SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE**

**Ajournement de la séance à 19 h 12 sur une proposition d'Antonin Valiquette, appuyée par Hugues Lafrance**

**CM2510-1260**

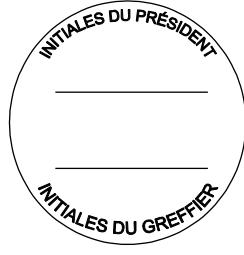
**Dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant**

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sont achevés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces rapports ont été portés à l'attention des membres du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le maire a fait rapport aux citoyens séance tenante des faits saillants du rapport financier;

**EN CONSÉQUENCE,**



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024;

que ces documents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

### Reprise de la séance à 19 h 35 sur une proposition de Georges Painchaud, appuyée par Johanne Lebel

CM2510-1261

### Contribution municipale – Campagne de sociofinancement pour l'acquisition du Site du Phare de l'Échouerie – Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine a mis en place une campagne de financement en vue de se porter acquéreur du Site du Phare de l'Échouerie, dans le village de Havre-aux-Maisons;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite soutenir l'organisme dans sa mission visant à protéger et mettre en valeur ce site faisant partie de notre patrimoine collectif et de la beauté des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,  
appuyée par Bernard Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accorder un don, jusqu'à hauteur de 75 000 \$, à la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine afin de collaborer à l'acquisition du Site du Phare de l'Échouerie et de financer cette dépense par le surplus libre de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

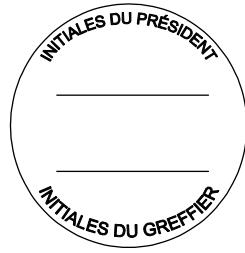
d'accorder un don de 1 500 \$ afin de contribuer au grand spectacle du Phare de l'Échouerie le dimanche 5 octobre 2025 et de financer cette dépense à même le budget discrétionnaire des élus.

### RESSOURCES HUMAINES

CM2510-1262

### Dépôt de la liste du mouvement de personnel

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations actuellement en vigueur et plus spécifiquement l'article 18



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

portant sur la délégation du pouvoir d'embauche d'un employé salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT

les mouvements de personnel autorisés par la Direction générale pour la période se terminant le 22 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gordon Burke,  
appuyée par Hugues Lafrance,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par le Service des ressources humaines pour la période se terminant le 22 septembre 2025.

### **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME**

CM2510-1263

### **Adoption de la Politique de soutien aux entreprises et de la Politique de soutien aux projets structurants – Fonds régions ruralité (volet 2) – Développement territorial**

CONSIDÉRANT QUE

la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine entend signer une entente relative à la gestion du Fonds régions ruralité (FRR) volet 2;

CONSIDÉRANT QUE

les nouvelles modalités permettent de soutenir les projets contribuant à l'atteinte des objectifs et des priorités du FRR;

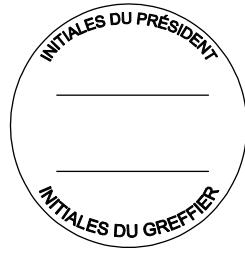
CONSIDÉRANT QUE

l'administration recommande l'adoption des politiques de financement relatives au FRR avec certaines modifications principalement destinées à assurer leur conformité aux nouvelles exigences;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter la Politique de soutien aux projets structurants et la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre du Fonds régions et ruralité (volet 2 – développement territorial) telles qu'elles ont été révisées.



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

No. de résolution  
ou annotation

**CM2510-1264**

### Affectations provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Développement territorial – Politiques d'investissement

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) (volet 2) – Développement territorial – vise à favoriser le développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté la Politique de soutien aux entreprises et la Politique de soutien aux projets structurants;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime doit affecter annuellement une somme provenant du FRR à la mise en œuvre de ses politiques et ses projets;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine affecte une somme de 150 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux entreprises ainsi qu'une somme de 150 000 \$ aux fins de la mise en œuvre de la Politique de soutien aux projets structurants, ces sommes couvrant la période se terminant le 31 mars 2026.

**CM2510-1265**

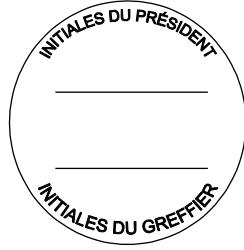
### Bonification de l'Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté une résolution (CM2212-0646) afin de signer une entente sectorielle pour 2023-2025 en agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE Le Bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine est reconnu comme étant l'organisme de concertation et de développement du secteur bioalimentaire aux Îles;

CONSIDÉRANT QU' un avenant a été signé entre les parties prenantes pour prolonger l'entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine jusqu'au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'effet levier des sommes investies par le milieu dans une telle entente;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Johanne Lebel,  
appuyée par Georges Painchaud,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine contribue financièrement pour l'année 2025-2026 à l'Entente sectorielle pour le développement agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine permettant ainsi de soutenir la démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux;

qu'une somme de 15 000 \$ soit affectée à cette entente via le Fonds régions et ruralité (volet 2 – Développement territorial).

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

**CM2510-1266**

### **Dépôt du registre – Règlement n° CM-2025-06 décrétant des dépenses en acquisition de véhicules et équipements roulants et un emprunt de 1 400 000 \$**

CONSIDÉRANT

la procédure d'enregistrement tenue les 29 et 30 septembre 2025 aux bureaux de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île ainsi qu'aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée;

CONSIDÉRANT

le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE,

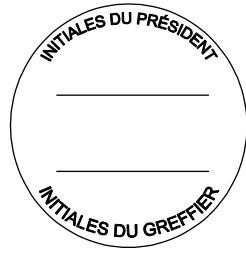
Sur une proposition de Gordon Burke,  
appuyée par Bernard Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil prenne acte du dépôt par la greffière du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement d'emprunt n° CM-2025-06 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par la greffière, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Intention de la Municipalité concernant les sous-catégories de taxation;



## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

2 octobre 2025

No. de résolution  
ou annotation

- Taux d'aide admissible du Fonds régions et ruralité (volet 2), développement territorial;
- Crainte que la Municipalité crée un précédent en contribuant à la campagne de sociofinancement pour l'acquisition du Site du Phare de l'Échouerie;
- Questionnement sur le budget et référence à un rapport de mai 2025 de la CMQ;
- Demande à savoir si les petits véhicules qui seront acquis par la Municipalité seront électriques.

**CM2510-1267**

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Johanne Lebel,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 20 h 08

---

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière